DIRECTION CHARGÉE DES RISQUES DU GROUPE
DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Décision du 24 novembre 2026 portant subdélégation de signature pour la Direction chargée des risques de la Caisse des dépôts et consignations

CDC-DSD26014

La directrice de la Direction chargée des risques de la Caisse des dépôts et consignations ;
Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;
Vu le code monétaire et financier, notamment les articles L.211-1, L.518-2 et suivants et R.518-0 et suivants ;
Vu l'arrêté du 19 septembre 2026 portant organisation de la Caisse des dépôts et consignations ;
Vu l'arrêté du 13 juin 2025 portant délégation de signature pour la Direction chargée des risques de la Caisse des dépôts et consignations, notamment son article 2,

Décide :

Article 1 :

Subdélégation est donnée à M. Jean-Baptiste Olivier, directeur adjoint de la Direction chargée des risques de la Caisse des dépôts et consignations, à l'effet de signer, au nom du directeur général, y compris les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins :

a) Tous actes dans la limite des attributions de la Direction chargée des risques de la Caisse des dépôts et consignations ;
b) Tous actes relatifs au suivi et au pilotage des risques de la Société de financement local (SFIL) dans la limite des attributions de la Direction chargée des risques de la Caisse des dépôts et consignations ;
c) En cas d'absence et d'empêchement de Mme Virginie Chapron-du Jeu, tous actes relatifs à la gestion de la structure Alter égales.

Article 2 :

Subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de leurs départements respectifs, à l'exclusion des actes relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 60 000 € hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents, passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à :

1° Madame Gwenaëlle Flandrin responsable du Département chargé des risques financiers de la Direction chargée de la Gestion des Participations Stratégiques, du Groupe et des études et assurant par intérim les fonctions de responsable du pôle risques ALM et validation ;
2° M. Frédéric Lezy, responsable du Département chargé du support, des projets, de l'innovation et des data ;
3° Mme Odile Duthil, exerçant les fonctions de responsable par intérim du Département chargé des risques opérationnels, de la cybersécurité et du contrôle permanent ;
4° M. Thomas Nicolas de Lamballerie, responsable du Département chargé des risques financiers de la Direction chargée de la Banque des Territoires ;
5° M. David Rego, responsable du Département chargé des risques financiers de la Direction chargée des Gestions d'Actifs.

Article 3 :

Subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de leurs services respectifs, à l'exclusion des actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à :

1° M. Pascal Bouju, responsable du Service chargé des relations avec le superviseur et la gouvernance ;

2° Mme Juliette Palliès, responsable du Service des affaires générales.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gwenaëlle Flandrin, subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de leurs pôles et services respectifs, à l'exclusion des actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à:

1° M. Alexandre Aymard, responsable du pôle transverse du Département chargé des risques financiers de de la direction chargée de la Gestion des Participations Stratégiques, du groupe et des études ;

2° M. Mathieu Beaux, responsable du service pilotage risques filiales et engagement Gestion des Participations Stratégiques ;

3° M. Tommy Elouet, responsable du service risques ESG.

Article 5 :

.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Odile Duthil subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de leurs pôles respectifs à l'exclusion des actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à

1° Mme Amandine Aurand, responsable du pôle transverse ;
2° Mme Valérie Schiltz, responsable du pôle Banque des territoires ;
3° M. Jacques Taffin, responsable du pôle métier Direction des politiques sociales ;
4° M. Igor San Juan de Andres, responsable du pôle métier finances ;
5° Mme Florence Dussouillez, responsable du pôle métier Direction des opérations et du pilotage de la transformation opérationnelle et support ;
6° Fabien Chanthapanya, responsable du pôle métier filiales & conformité ;
7° Mme Marie-Béatrice Kleinklaus, responsable du pôle contrôle interne tiers externalisés (CITE).

Article 6 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques Taffin, subdélégation est donnée à Mme Audrey Oertel, responsable adjointe du pôle métier Direction des politiques sociales à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de ce pôle, à l'exclusion des actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

Article 7 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien Chanthapanya, subdélégation est donnée à M. Josué Prestel responsable adjoint du pôle métier filiales & conformité à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de ce pôle, à l'exclusion des actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

Article 8 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas Nicolas de Lamballerie, subdélégation est donnée à Mme Adèle Mottaghi, responsable adjointe du Département chargé des risques financiers de la direction chargée de la Banque des Territoires et responsable du pôle transverse de la banque des territoires, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de ce Département à l'exclusion des actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas Nicolas de Lamballerie et de Mme Adèle Mottaghi subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de leurs services respectifs à l'exclusion des actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à :

1° M. Mérouane Ben Amar, responsable du service d'appui aux analyses des risques financiers ;
2° M. Anthony Boistay, responsable du service territorial des risques IDF et Outre-mer ;
3° M. Lucas Seigneur, responsable du service territorial des risques Est ;
4° M. Emile Mboladinga, responsable du service territorial des risques Sud-Ouest ;
5° M. Fabien Audier, responsable du service territorial des risques Nord ;
6° M. Jordan Mangeard, responsable du service territorial des risques Ouest ;
7° M. Jean-Paul Santoni, responsable du service territorial des risques Sud-Est ;
8° M. Dominique Delafosse, responsable du service des risques financiers de la direction des investissements ;
9° M. Christophe Doré, responsable du service des risques financiers de la direction des prêts et de la direction des clientèles bancaires.

Article 9 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David Rego, subdélégation est donnée à M. Arnaud Dura, responsable adjoint du département chargé des risques financiers de la direction chargée des Gestions d'Actifs et responsable du pôle transverse des gestions d'actifs, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de ce Département à l'exclusion des actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David Rego et M. Arnaud Dura, subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de leurs services respectifs à l'exclusion des actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à :

1° Mme Nandong de Beauregard, responsable du service risques crédit des gestions d'actifs ;
2° M. Sebastien Michelis, responsable du service risques non-côtés des gestions d'actifs ;
3° M. Romain Guez, responsable du service modélisation de crédit ;
4° M. Azad Riazi, responsable du service risques de marché.

Article 10 :

En cas d'absence et d'empêchement de Mme Virginie Chapron du Jeu, subdélégation est donnée à Mme Magali Planes Billon, directrice déléguée d'Alter Égales, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes relatifs à la gestion de la structure Alter Égales, à l'exclusion des actes, relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 60 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents, passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

Article 11 :

La présente décision est prise sans préjudice des règles déontologiques et de prévention des risques de conflits d'intérêts mises en place par la Caisse des dépôts et consignations et, entre en vigueur immédiatement à compter de sa publication sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

Fait le 24 novembre 2026

Virginie CHAPRON-DU JEU
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
Signé électroniquement le 24/11/2026 18:11:29

Virginie Chapron-du Jeu